



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 73646

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le souhait de l'administration étasunienne d'autoriser le forage de puits dans une réserve naturelle d'Alaska. Les quelque 7 000 Gwich'ins, qui vivent dans une quinzaine de villages répartis au nord-est de l'Alaska et au nord-ouest du Canada, dépendent depuis des siècles des caribous migrateurs de la vallée de la rivière Porcupine pour leur nourriture, leurs vêtements et leurs outils. Ces animaux mettent bas sur un territoire d'environ 6 000 kilomètres carrés situé à l'intérieur du cercle polaire arctique, sur la plaine côtière. Or, cette zone recèlerait dans son sous-sol les plus grandes richesses en hydrocarbures non exploitées du continent. Afin d'assurer la sécurité énergétique des Etats-Unis, l'administration Bush envisage d'ouvrir à l'industrie du pétrole et du gaz ce territoire, qui se trouve dans l'Arctic National Wildlife Refuge, une réserve naturelle d'environ 73 000 kilomètres carrés. Les Gwich'ins soutiennent que l'exploitation du gisement perturberait gravement, voire détruirait leur mode de vie. Le Canada, qui a classé le caribou parmi les espèces protégées, s'oppose à tout forage dans la réserve naturelle, à l'instar des autorités du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, ainsi que de diverses organisations écologistes. Il s'interroge donc sur le bien-fondé d'une telle prise de risque vis-à-vis de l'environnement arctique et lui demande, en conséquence, si des informations supplémentaires auprès des autorités fédérales étasuniennes pourraient être obtenues.

Texte de la réponse

L'ambassade de France à Washington suit attentivement la question de l'autorisation de forages pétroliers dans une réserve naturelle de l'Alaska, qui est traitée avec transparence par l'administration des Etats-Unis. Ce projet de recherches pétrolières en Alaska est lié au projet de loi National Security Act of 2001, qui vise à répondre aux besoins énergétiques croissants des Etats-Unis. Ce projet de loi a été voté par la Chambre des représentants le 2 août 2001 et doit encore être voté par le Sénat. Or il est actuellement impossible d'anticiper la décision du Sénat, qui dispose d'un pouvoir de blocage.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73646

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1188

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2305